



Règlement Intérieur de l'Echiquier Dracénois

A - Accueil.

Toute personne souhaitant découvrir le jeu d'échecs pourra bénéficier de deux séances gratuites au sein de notre club, après s'être présentée à un membre de l'encadrement (membre du bureau ou du conseil d'administration). A la troisième séance, l'inscription au club sera obligatoire.

B - Inscription.

Pour être adhérent au club, toute personne doit verser une cotisation annuelle au trésorier de l'association.

Le montant des droits d'inscription, fixé chaque année en Assemblée Générale, figurent en détail sur les documents prévus à cet effet.

C - Matériel.

Pour jouer aux échecs, des jeux complets et des pendules sont mis à disposition par le club pendant les jours et heures d'ouverture.

La bibliothèque du club se compose d'une sélection d'ouvrages de référence librement consultables pendant les jours et heures d'ouverture.

Pour emprunter du matériel (jeu complet, pendule ou livre), l'adhérent doit en faire la demande auprès du responsable de permanence. Ce dernier devra compléter le registre prévu à cet effet (renseignements nominatifs). La durée maximale d'un emprunt ne peut excéder un mois.

D - Règles de bienséance.

La politesse et le respect d'autrui sont de rigueur.

Les altercations verbales ou physiques entre membres du club sont proscrites.

Le silence n'est pas exigé mais le chahut n'est pas accepté.

Le respect du matériel et des locaux est une obligation absolue.

Une tenue correcte est exigée.

La consommation d'alcool n'est pas tolérée dans la salle de jeu.

Afin de préserver une ambiance sereine, les sujets de conversation tenant à la politique ou à la religion sont à éviter.

Le président du club se réserve le droit de refuser l'accès à la salle de jeu à toute personne contrevenante.

Conformément à l'article 3 de nos statuts, tout propos ou attitudes contraires à ces règles de bienséances seront considérés comme un manquement grave à l'éthique de la pratique du sport échiquéen et pourront faire l'objet de sanctions, allant de l'avertissement verbal à la radiation du club. La mesure de radiation sera prononcée par un conseil de discipline, composé de membres volontaires du conseil d'administration.

E - Fonctionnement du club.

Les horaires du club sont fixés par le conseil d'administration. Ils sont modifiables en cours de saison, à condition d'en avertir tous les membres.

Pour les mineurs, la prise en charge par le club se fera 5 minutes avant la séance et se poursuivra 5 minutes après celle-ci. Les parents doivent s'assurer, avant de laisser leurs enfants dans les locaux du club, qu'un des responsables est présent. En cas de départ prématuré et prévu, l'autorisation écrite ou la présence des parents est obligatoire.

Les activités du club sont maintenues pendant les vacances scolaires, à l'exception de celles d'été et de Noël.

F - Horaires.

Le club est ouvert tous les samedis de 15h à 20h, sauf pendant les vacances d'été et de Noël. Toute fermeture exceptionnelle des locaux par la Maison des Sports et de la Jeunesse fera l'objet d'un signalement, à tous les adhérents, par mail et sur le site internet du club.

G - Engagement aux championnats.

L'engagement d'un adhérent aux championnats de la Fédération Française des Echecs (départementaux, régionaux ou nationaux) impose la détention d'une licence acquittée pour la saison en cours.

Les frais inhérents à ces championnats (déplacement, restauration...) sont, par défaut, à la charge des participants. Il est convenu qu'une personne ayant aidé au déplacement d'une équipe à l'aide de son véhicule personnel pourra bénéficier d'un remboursement de ses frais (carburant et parking). Le remboursement par frais kilométriques sera appliqué.

La composition des équipes, et la désignation de leur capitaine, est à la charge exclusive du directeur technique. Ce dernier s'engage à préserver les intérêts sportifs du club et ne rendra compte qu'à son président. Les membres désignés pour faire partie d'une équipe devront respecter les dispositions (niveau de l'équipe, numéro d'échiquier et/ou couleur) prises par le DT et les recommandations de leur capitaine (heure et point de rendez-vous, accord sur la nullité d'une partie...). Un forfait non justifié d'un adhérent fera l'objet d'un avertissement. Un deuxième forfait non justifié fera l'objet d'une radiation définitive des équipes.

Nos adhérents en déplacement extérieur, dans le cadre des championnats par équipe, devront respecter les règles de bienséances, mentionnées plus haut, à l'égard de leurs adversaires ou des personnes présentes sur les lieux. Toute atteinte à l'image de notre club pourra faire l'objet d'une sanction.

H - Internet.

La communication sur internet est assurée, en premier lieu, par le site officiel de notre association. Ce dernier est référencé par la Fédération Française des Echecs à l'adresse <http://www.echiquierdracenois.fr>.

La mise à jour de ce site est effectuée par un membre du conseil d'administration ayant les compétences requises. L'objet de ses publications devra se concentrer sur le jeu d'échecs, ou la vie associative de notre club, dans son cadre général. Notre webmestre s'engage à ne jamais faire de déclaration de nature diffamatoire propre à nuire à l'image, ou à l'intégrité morale, de l'un de nos adhérents, ou d'une personne quelconque, qu'elle soit physique ou morale. De la même façon, il devra s'assurer que les commentaires extérieurs respecteront la même déontologie.

Ces dispositions s'appliquent aux pages Facebook (<https://www.facebook.com/EchiquierDracenois/>) et Twitter (https://twitter.com/Echq_dracenois) associées aux publications de notre site.

I - Challenge interne.

Notre club proposera chaque saison un challenge interne composé de plusieurs tournois. Le planning et les modalités d'organisation (type de tournoi, cadence et nombre de rondes) de ces tournois seront fixés par les membres du conseil d'administration en assemblée générale (la dernière de la saison en cours pour la saison suivante). Le président du club se réserve le droit de modifier ces dispositions en cas de circonstances exceptionnelles.

Seul un adhérent à jour de sa cotisation pourra participer à ce challenge.

J - Divers

Tous les membres du club se doivent de prendre connaissance du présent règlement intérieur et en accepter les termes.

Le présent règlement intérieur a été adopté par l'Assemblée Générale du 17 juin 2017.